

LE BULLETIN MUNICIPALE D'EMANVILLE

ÉDITION JUILLET 2022



LE MOT DU MAIRE

Bonjour,

Laissons derrière nous les sombres nuages des années 2020-2021 en n'oubliant pas qu'elles ont existé, mais regardons devant nous et ce que nos associations vont nous offrir pour le 2ème semestre, profitons de ces moments d'échanges et de convivialités pour nous retrouver.

Nos associations sont là, pour nous, n'hésitez pas à participer à adhérer !
Faisons un point sur les travaux communaux, voté au conseil municipal fin 2021 début 2022.

Ce qui est reculé d'une année, réfection de la voirie rue Maubuisson, les services techniques de la CDC qui gère nos rues communales ne veulent pas entamer les travaux à la suite des nouvelles constructions et de l'extension d'assainissement prévu sur juillet .

L'enfouissement des réseaux rue st Léger dans le village et la création de l'éclairage public dans les rues des laineries et impasse des champs, trop de travaux programmés sur 2022 par le SIEGE, plusieurs communes se sont vu les travaux annulés cette année.

Ce qui reste engagé cette année, la réfection des grilles et portail de la mairie, la 2ème tranche de la rénovation du cimetière, la réfection et embellissement de la mare, l'installation d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans et d'une table de ping-pong à proximité du multi-sports, l'installation d'éclairages solaires dans le chemin Fortier.

L'antenne ORANGE sera installée sur la parcelle de la station d'épuration , entre les travaux et autres délais obligatoires, elle ne sera fonctionnelle qu'en fin 2023 voir 2024.

Je vous laisse découvrir votre bulletin municipal, votre avis nous intéresse, n'hésitez pas une page vous et dédiés.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Thierry DULUT
Maire

SOMMAIRE

1- Le mot du maire

2- La vie communale

- Résultat des Élections
- Travaux
- Chasse aux œufs
- Cérémonie du 8 mai
- La fête des mères

3- Horaires d'été

- Mairie/agence Postale
- Commerce

4- La vie associative

- Comité des fêtes
- Le club de l'étang
- L'ASPAREL
- La boule émanvillaise

5- Informations diverses

- Avis de naissance, décès, mariage
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Panneau Pocket
- #Avenir
- Calendrier de collecte des ordures ménagères 2022 et horaires des déchetteries

6- Les comptes rendus des réunions du conseil municipal

7- Avis

La vie communale

➤ Résultats des élections 2022

Élections présidentielles

1er tour le 10/04/2022	
379 inscrits 298 votants	
4 blancs et 2 nuls	
Artaud:4	Melenchon: 31
Hidalgo: 3	Jadot: 11
Roussel: 4	Pecresse: 15
Zemmour:22	Poutou : 5
Dupont Aignan: 5	LePen : 116
Macron : 69	Lassalle : 7

2ème tour du 24/ 04/2022
378 inscrits Votants
Blancs nuls
Le Pen: 155
Macron : 120

Élections législatives

1 ^{er} tour du 12/06/2022	
382 inscrits - 194 votants	
3 blancs 0 nuls	
Levavasseur : 74	Criquet : 0
Samson : 34	Maragliano : 12
Peyraud :1	Camoin : 9
Fouque : 6	Darroussat : 5
Gouttefarde : 36	Bertois : 10

2nd tour du 19/06/2022
382 inscrits 186 votants
15 blancs 4 nuls
Levavasseur : 101
Gouttefarde : 66

Merci à tous les participants d'avoir tenu les différents créneaux pour le bureau de vote et avoir participé au bon déroulement de ces élections.

➤ Les travaux

Rénovation de la meule

Le 10 février 2022 l'entreprise COMBE à installer rue d'Avrilly en direction du silo une meule à grains (offert par Mr GALLAND).

Avant travaux



Après travaux



Rénovation des grilles

Les grilles du cimetière ainsi que celles de la mairie sont en cours de rénovation par l'entreprise JEHENNE.



➤ La chasse aux œufs

Cette année nous avons de nouveau pu organiser la chasse aux œufs pour les petits émanvillais et les petites émanvillaises.

Nous remercions Sébastien Galland et ses enfants, Katia Blaisot, Katia Pasquet et sa fille pour avoir organisé cet évènement.

Les enfants après avoir chassé les œufs cachés par les lapins de Pâques ont pu venir chercher leurs sacs surprise en échange.



➤ Cérémonie du 08 mai

Le plaisir retrouvé enfin de célébrer une commémoration en présence du nouveau président de l'amicale des anciens combattants M Samuel FRESSARD.



La récolte des bleuets à rapporté 70,80 euros.



➤ La fête des mères

Nous avons accueillis nos MÈRES (VEILLEUSES) mamans le samedi 21 mai.

Merci à toutes les mamans ♡

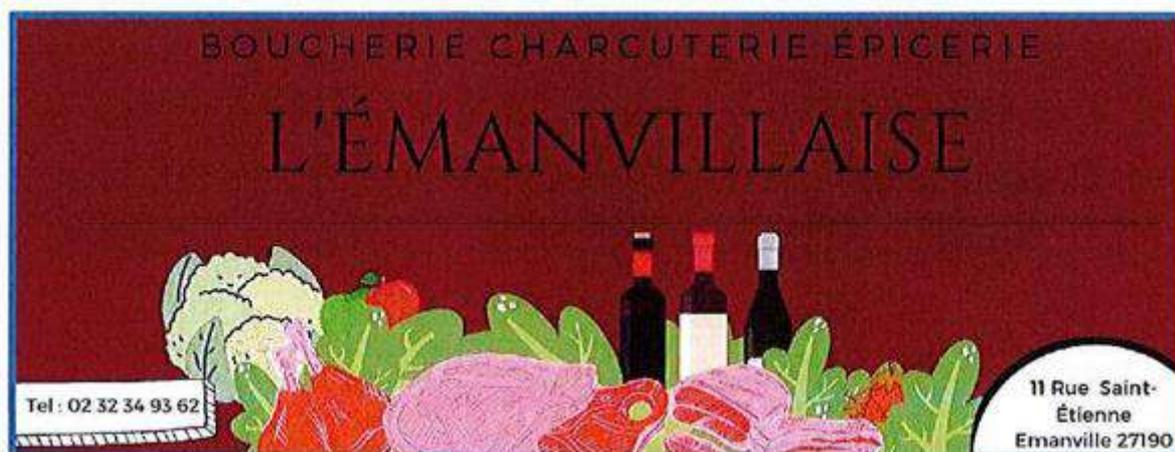


Horaires d'été

➤ Mairie et agence postale communale

Fermeture de nos bureaux le Samedi 6 Août 2022 à 11h30

Réouverture au public le mardi 30 Août 2022 à 9h00



➤ L'Émanvillaise

A l'occasion des vacances d'été le commerce sera ouvert :

Horaire d'ouvertures:

Le mardi, mercredi, vendredi et samedi

de 07h30 à 13h00 et de 15h30 à 19h00

Le jeudi de 07h30 à 13h00

Et le dimanche de 08h00 à 13h00

L'Émanvillaise sera fermé pour les congés annuelle le Samedi 30 Juillet 2022 à 19h00

Réouverture le Mardi 23 août 2022 à 07h30

La vie associative

➤ Le comité des fêtes

Le comité des fêtes de la commune organise la saint cochon le dimanche 4 septembre n'hésitez pas à réserver avant le 15 août auprès de M. BLAISOT Olivier au 06.29.05.50.17

Tarif du repas 20 euros par personnes, gobelet sous caution 1 euro.

➤ Le club de l'étang

Lors de l'assemblée constitutive en date du jeudi 14 avril 2022 l'association dite «CLUB DE L'ÉTANG» a procédé à la désignation de son bureau, composé comme suit:

- Président: Monsieur LEBORGNE Yves
 - Vice-président: Monsieur PORTECOP Georges
 - Secrétaire: Madame BOURNAUD Monique
 - Trésorière: Madame POURNIN Josiane
- Membres actifs:
- Madame LEMARCHAND Annick, Madame BOURDON Yolande, Madame FRESSARD Françoise.

Nous tenons à préciser que le Club de l'Étang est ouvert à tous, quelque soit votre âge.

VENEZ NOUS REJOINDRE. VOUS SEREZ LES BIENVENUS.

Nous vous rappelons que les adhérents au Club qui le souhaitent se réunissent 2 lundi après-midi par mois, de 14 h à 18 h environ, selon un calendrier défini pour jouer aux cartes, au scrabble, en fonction du nombre de participants. Un goûter y est servi entre deux parties.

Pour l'année 2022 le programme d'activités a été établi comme suit:

- le samedi 25 juin: concours de dominos,
- le samedi 8 octobre: concours de coinchée,
- le samedi 12 novembre: thé dansant.

Nous espérons pouvoir proposer un repas et une sortie à nos adhérents dès que possible.

Nous vous tiendrons informés en temps voulu.

➤ L'ASPAREL

L'ASPAREL plus dynamique que jamais !

Une fois encore, cette année scolaire a été révélatrice de l'incroyable énergie des 17 parents d'élèves qui composent cette association !

Et quel bonheur d'avoir pu renouer avec chacun après ces deux années ponctuées de restrictions sanitaires !

Le point d'orgue de cette très riche année a été la kermesse qui s'est tenue à Barquet le 18 juin dernier ! Malgré la canicule, les enfants se sont rués sur la dizaine de stands de jeux et la structure gonflable qui leur étaient ouverts ! De plus, l'animation judo proposée par le CSB de Beaumont a ravi petits et grands !

L'engouement de l'ASPAREL (ASsociation des PARents d'ELèves du regroupement des écoles de Plessis, Barquet et Emanville) ne connaît aucune limite !

En effet, toute l'équipe se mobilise sur des actions diverses et variées : une foire aux jouets et à la puériculture, des ventes de bulbes, de chocolats de Noël et de plants ainsi qu'une grande tombola avec à la clef de très beaux lots, dont la tant convoitée PS5 !

Comme vous le savez, ces actions ont pour but de récolter des fonds pour les 3 écoles. Cependant, l'ASPAREL n'oublie pas ce qui constitue son ADN, à savoir les enfants et tient à proposer des actions spécialement pour eux, comme le Carnaval !

La boum de Noël, prise dans la tourmente du Covid, n'a pu se tenir cette année.

L'ASPAREL est très fière d'apporter sa contribution aux écoles et c'est 5 000 € qui leur seront redistribués grâce à toutes ces actions menées !

L'ASPAREL remercie très sincèrement et profondément, les parents pour leur participation, les mairies pour leur soutien et les enfants pour leurs éclats de rire !

Merci également à la fanfare Dans la gueule du loup et à toutes les personnes qui ont apporté leur aide si précieuse !

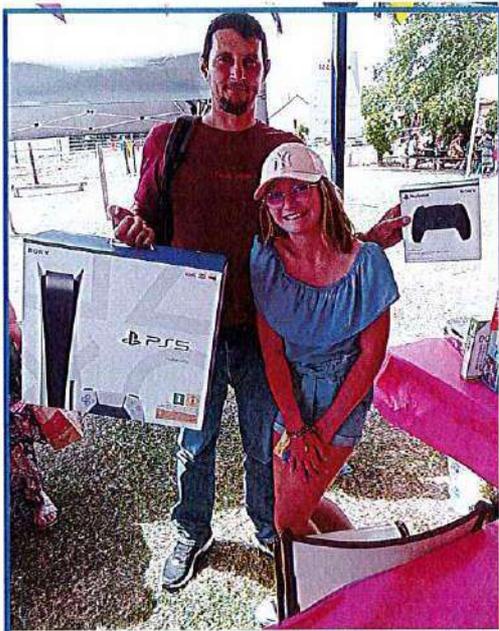
La solidarité et la richesse humaine, c'est ça l'ASPAREL !

Alors, n'hésitez plus et rejoignez les membres bénévoles de cette belle association !

Chacun apporte sa pierre à l'édifice ! Et quel édifice est plus beau qu'une école ?

Très bel été à tous ! Au plaisir de vous revoir !

Les membres de l'ASPAREL





REPRISE DES COURS

Mercredi 7 septembre 2022

Tous les mercredis

Au foyer rural d'EMANVILLE

1 cours d'essai

GRATUIT

A partir de 16 ans.

STEP

19h30 à 20h30



*RENFORCEMENT
MUSCULAIRE
ETIREMENTS*

20h30 à 21h30

Venez nombreux !!

INFORMATIONS AUPRÈS DE :

Chrystelle : 06 04 53 48 28

Delphine : 06 98 59 74 70

➤ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Pourquoi elle va augmenter:

Astuces et conseils pour réduire vos déchets

COMPOSTEZ !
Votre poubelle grise contient environ 30% de déchets organiques, en les compostant vous pouvez réduire votre impact environnemental et bénéficier d'un compost de qualité pour votre jardin.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Le saviez-vous ?
La communauté de communes propose des composteurs à prix réduit.

JARDINEZ AUTREMENT !
Pour réduire les déchets et améliorer la qualité du sol : broyez, paillez, compostez, plantez des espèces à croissance lente, réduisez la tonte et la taille. C'est facile et pratique !

CONSUMEZ MIEUX, JETEZ MOINS !
Préférez les produits locaux en grand format, consignés ou en vrac (Ore au suremballage !)

OFFREZ UNE SECONDE VIE A VOS OBJETS !
Donnez, vendez, offrez les objets et les vêtements dont vous ne voulez plus ou recyclez-les.

RIEN DE NEUF ? LE DÉFI !
Optez pour les achats éco-responsables et de préférence d'occasion. Le défi : ne pas céder à la surconsommation !

ANTI-GASPI !
Énergie, eau, nourriture, faites la chasse au gaspillage. Quelques astuces pour limiter le gaspillage : rangez votre frigo, faites une liste de courses, planifiez les repas de la semaine...

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM, c'est quoi ?

Pour financer la collecte et le traitement des déchets ménagers, vous devez payer une taxe : la TEOM.

La TEOM augmente en 2022

Pourquoi ?

1) TGAP : + 12 000 € Augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) décidée par l'État.	2) Traitement : + 218 000 € Augmentation des tonnages collectés (+ 20% en 2021 par rapport 2020) et augmentation des coûts de traitement du SETOM.	3) Collecte : + 70 000 € Hausse du prix du gasoil.
--	---	---

L'augmentation de la TEOM est malgré tout limitée grâce à une subvention exceptionnelle de 100 000€ de la collectivité.

la TEOM en 2021 : Zone 1: 35 communes - 18,91% Zone 2: Le Neubourg - 22,17% Zone 3: 5 communes du Nord - 16,54%	la TEOM en 2022 : Zone 1: 35 communes - 19,99% Zone 2: Le Neubourg - 23,44% Zone 3: 5 communes du Nord - 18,51%
---	---

Site de la communauté de communes

Mus d'informations : am@paysduneubourg.fr / 02 32 24 60 59

Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mus d'informations : am@paysduneubourg.fr / 02 32 24 60 59

Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

➤ Calendrier de collecte des ordures ménagères 2022 et horaires des déchèteries

Changement de jour de ramassage

Horaires des déchetteries Crosville la Vieille et point vert de Sainte Colombe la Commanderie

Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Calendrier de collecte 2022

Le tri attitude, faisons-en une habitude !

Bacqupuis / Bérangenille-la-Campagne / Bernièresville / Quettebeud / Emmanville / Graveron-Sémerville / Le Tillou-Lambert / Tournedos-Bois-Hubert / Houetteville / Brosville

Juillet							Août						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
							1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31	29	30	31				

Septembre							Octobre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4	3	4	5	6	7	8	9
5	6	7	8	9	10	11	10	11	12	13	14	15	16
12	13	14	15	16	17	18	17	18	19	20	21	22	23
19	20	21	22	23	24	25	24	25	26	27	28	29	30
26	27	28	29	30			31						

Novembre							Décembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
										1	2	3	4
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
28	29	30					26	27	28	29	30	31	

Poubelle grise
Ordures ménagères

Vaisselle jetables
Vaisselle et verres cassés
Masques

Colonne à verre

Bouteilles et pots en verre
Les couvercles et bouchons sont à mettre dans la poubelle jaune.

Composteur
Déchets organiques

Vous pouvez acquérir un composteur à prix réduit auprès de la communauté de communes.

Déchèteries

2 déchèteries à votre disposition :
Crosville la Vieille & Honsoville

Déchèterie d'Ambréville-St-Amand :
pour les communes Le Boc-du-Thiel / La Haye-du-Thiel /
Tournelle-la-Campagne / La Meule-du-Bois / Fougouville

1 point vert : Sainte-Colombe-la-Commanderie

● Ordures ménagères / Collecte sélective

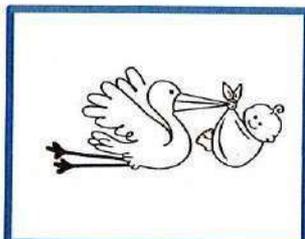
✉ d'infos : service déchets - 02 32 24 60 92 - dechets@paysduneubourg.fr - www.paysduneubourg.fr

Pensez à sortir vos poubelles la veille et à les rentrer le jour de la collecte. Veillez mettre la poignée des bacs vers le route.

Informations diverses

➤ Avis de naissance, décès et mariage

En ce début d'année nous avons eu 3 naissances donc:



- Le 11 Mars 2022 MANIERE TEIXEIRA Alessio Bruno à Saint-Aubin-Lès-Elbeuf
- Le 24 Avril 2022 GUIOT Lewis Julien Hyppolite à Évreux

Avis de mariage:

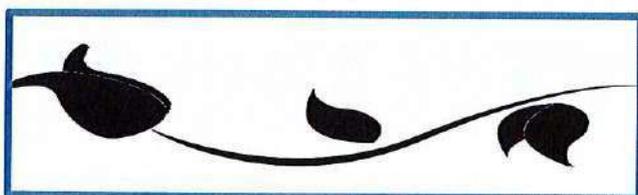
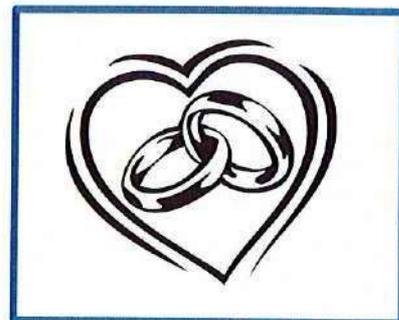
Le 30 Avril 2022 MONNIER Gaëtan & ROGUE Christelle

Le 14 Mai 2022 CORNELOUP Thibault & SONET Ombeline

Avis de PACS

Le 20 Juin 2022 FILLEUL & VIERRAY

Le 23 Juin 2022 VASSE & FRANCHET



Avis de décès:

Le 30 Mars 2022 LANGLOIS Isabelle épouse ROGER

Le 22 Juin 2022 VANDERPert Gislaine Danielle Micheline épouse PICARD

➤ Panneau Pocket

N'hésitez pas à installer l'application PANNEAU POCKET la commune diffuse des informations et des alertes en temps réels.



➤ #AVENIR

Espace
Mai Li So La Maison de Loisirs Social

4 rue Calvados - BP 20 - 13100 Coudray sur Osne
Téléphone : 03 21 31 23 23 - Fax : 03 21 31 23 03
Email : espace@normandie2019.fr

Normandie 2019 - 4 rue Calvados - BP 20 - 13100 Coudray sur Osne
Normandie 2019 - 4 rue Calvados - BP 20 - 13100 Coudray sur Osne
Normandie 2019 - 4 rue Calvados - BP 20 - 13100 Coudray sur Osne



Avenir est un dispositif organisé et financé par la Région Normande qui vous permet d'accéder à la qualification et / ou à l'emploi en proposant une formation adaptée à vos besoins.

Objectifs :

- A l'issue du parcours #Avenir, les personnes devront avoir :
- Construit un projet professionnel qui correspond à leurs envies mais aussi aux besoins du territoire.
- Développé et valorisé leurs compétences, repris confiance en eux et en leur capacité d'insertion professionnelle.
- Défini le parcours nécessaire à leur retour à l'emploi et/ou à l'obtention d'une qualification en lien avec leur projet professionnel.

Contenus et déroulement :

Un dispositif complet :

- Bilan des acquis et analyse des besoins en formation : 20 heures en moyenne, réparties en ateliers collectifs et ateliers individuels. Pas de limitation de places.
- Construction de projet : Formation individualisée et multimodale de 400 heures en centre et 140 heures en entreprise et moyenne.
- Prochaine session : du 3 octobre 2022 au 10 février 2023, 16 places maximum.
 - Analyse de parcours professionnel, des aspirations, des difficultés, des besoins et des projets
 - Découverte de différents métiers et autres en situation professionnelle
 - Renforcement des compétences générales nécessaires à la mise en œuvre de projet
 - Ateliers pour reprendre confiance, mieux connaître son environnement
- Suivi pédagogique : un référent unique qui sera votre interlocuteur privilégié et le lien entre vous, le prescripteur et les partenaires.
- Parcours individualisé en fonction des besoins de chaque apprenant

Organisation :

- La formation est gratuite : les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normande.
- Réaménageable sous certaines conditions.
- Délai d'intégration dans le dispositif : 2 semaines suite à la réunion d'information collective.

Cette action est proposée en partenariat avec Education et Formation, qui en est aussi mandataire, dans le cadre du marché de prestation de services "Avenir" de la Région Normande.

Modalités pédagogiques :

- Personnalisation des apprentissages, adaptation au rythme de chacun.
- Supports de cours.
- Mise en application et exercices pratiques.
- Travaux en sous-groupes ...
- Evaluation tout au long de la formation.
- Mise à disposition de matériel informatique.
- Livret de compétences en fin de formation.

Equipe :

- Equipe de formateurs de l'Espace Maison
- Conseiller analyse des besoins/Référent pédagogique
- Responsable formation : Edith Richard-Balle

Pré-requis - Public bénéficiaire :

Ce dispositif est accessible aux normands :

- en recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle Emploi,
- sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel.

Le public visé devra, selon les situations, être :

- en démarche d'orientation et/ou de reconversion professionnelle, et ayant besoin d'élargir ses choix professionnels,
- en demande de renforcement de ses compétences générales et transversales,
- en recherche d'un accompagnement dans la mise en œuvre de son projet de retour à l'emploi.

• habitant prioritairement les communautés de communes, cantons et communes de : Couches, Bricault, Rugles, Darnville, Le Neubourg, La Neuve Lyre.

Personnes en situation de handicap : des adaptations des modalités de formations sont possibles, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Pré-requis : la maîtrise des bases en langue française (écrit et oral) est nécessaire.

Pour s'informer et s'inscrire

Vous pouvez participer à une réunion d'information collective :

- demander à votre conseiller pôle emploi, mission locale ou cap Emploi de vous y inviter,
- Ou inscrire-vous directement sur le site d'Education et Formation en suivant le lien "Inscriptions Formations" sur la page d'accueil.
- Ou contactez Edith Richard-Balle - Responsable formation Espace Maison - 02.32.30.23.15 - edith.richard-balle@ospccnormandie.net.

Fiche actualisée le 14 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2022 (convocation du 15 février 2022)

En exercices	Présents	Votants
15	12	13

L'an deux mil vingt-deux le 25 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Thierry DULUT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Thierry DULUT, DUMONT Françoise, BLAISOT Katia, PASQUET Katia, ARMAND Monique, COMBE Benoit, DE MAGALAHES Sandrine, GALLAND Sébastien, Gaëtan MONNIER, MANIERE Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: LOUVET Eric, Coralie GUIOT donne pouvoir à Thierry DULUT, GIER Fabrice

ETAIENT ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE: Katia PASQUET

I. EXTENSION DU RESEAU D'EAU RUE MARE EN VILLE - Convention avec le SAEP de la Risle

Monsieur le Maire expose au Conseil les raisons de l'instauration d'une convention entre la Commune et le SAEP de la Risle pour l'extension du réseau d'eau potable dans la rue Mare en Ville.

Cette extension est destinée à desservir en eau les futures constructions.

La convention a pour objet de définir les conditions de versement au SAEP de la Vallée de la Risle, Maître d'ouvrage, de la participation de la commune au financement de l'opération.

Le coût estimatif correspondant au projet de la commune est de : 5 031.60 € HT

Un relevé contradictoire sera réalisé avec les deux parties afin que la commune verse au SAEP de la Vallée de la Risle, Maître d'ouvrage, la somme correspondante en versement unique.

Le versement de la participation de la commune due au SAEP de la Vallée de la Risle interviendra dans les deux mois après achèvement des travaux sur la base d'un avis de sommes à payer émis par le SAEP de la Vallée de la Risle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la signature de la convention comme énuméré ci-dessus.

II. INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS ORANGE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la société TOTEM (filiale d'Orange) pour l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile.

L'emplacement prévu sur la parcelle ZI 85 appartenant à la Commune se situe au niveau de la Station d'Épuration.

Le 10 novembre 2021, une réunion publique s'est déroulée dans la salle polyvalente avec les intervenants de la Société Orange porteuse du projet, représentée par M. DECET, négociateur en recherche de terrain.

Plusieurs personnes ont pu évoquer leurs inquiétudes et interrogations sur l'installation d'un tel dispositif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le projet d'installation d'une antenne relais sur la parcelle ZI 85 appartenant à la commune d'Emanville et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

III. ADHESION AU CAUE 27

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au CAUE 27 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement de l'Eure).

Cette adhésion permettrait de bénéficier de leurs conseils pour mener à bien les projets de la Commune.

Ils nous ont aidés par exemple sur le projet de restauration de la Mare Communale.

Le coût de l'adhésion est de 156.90 € à l'année.

Ce tarif est calculé en fonction du nombre d'habitants soit: un forfait de 150 € de 0 à 500 habitants et 10 cts par habitant supplémentaire. Au 1^{er} janvier 2021, la population étant de 569 habitants, soit 6.90 €.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes prenant en charge à partir de cette année le coût de l'adhésion à Panneau Pocket (130 €), le coût de l'adhésion au CAUE 27 est compensée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la Commune au CAUE 27.

IV. ENTRETIEN ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il faut renouveler la prestation «Entretien Espaces Verts de la Commune» pour la saison 2022.

L'entreprise VAAS, située à CONCHES EN OUCHE ayant présenté un devis pour un montant de: 2 640.00 € HT. soit 3168.00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la prestation «Entretien Espaces Verts de la Commune» pour la saison 2022 avec l'entreprise VAAS.

V. RESTAURATION DES GRILLES MAIRIE - ECOLE et CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération 20211202 qui permettait le décapage des grilles afin de les repeindre. L'entreprise JEHENNE a été choisie par le Conseil pour effectuer les travaux.

Lors de cette prise de décision, il restait à déterminer la couleur finale des grilles.

Après délibération, avec 9 voix «POUR», 3 voix «CONTRE» et 1 «ABSTENTION», le Conseil Municipal décide que les grilles MAIRIE –ECOLE seront repeintes en ROUGE (RAL 3003).

Le conseil décide à l'unanimité que pour le Cimetière les grilles resteront blanches.

VI. AUTORISATION D'ENGAGER DE NOUVELLES DEPENSES POUR L'ANNEE 2022 AVANT VOTE DU BUDGET

En attendant le vote du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'engagement des nouvelles dépenses d'investissement pour l'année 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au chapitre 21 des budgets de l'année 2021.

COMMUNE

Le quart du Chapitre 21 voté soit 149 726.22 € du budget primitif pour l'année 2021 soit 37 431.55 € autorisés en 2022.

ASSAINISSEMENT

Le quart du Chapitre 21 voté soit 171 399.08 € du budget primitif pour l'année 2021 soit 42 849.77 € autorisés en 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la modification budgétaire comme énoncée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES:

1. Orientations budgétaires:

Monsieur le Maire fait un point sur les projets en cours validés par le Conseil :

- Enfouissement du réseau rue Saint-Léger,
- Eclairage rue des laineries et impasse des champs,
- Eclairage solaire chemin rue Saint-Etienne rue de Cul d'Oison,
- Aménagement de la Mare,
- Réfection du studio ruelle doucet,
- Restauration des grilles,
- 2^{ème} phase des travaux du Cimetière,
- Défense Incendie,
- Achat d'un frigo pour la cantine,
- En demande: les travaux de voirie rue Maubuisson.

Le budget assainissement étant concentré sur l'extension et la réhabilitation du réseau communal.

2. Carnaval

Le Carnaval organisé par l'Asparel et l'Ecole pourra avoir lieu cette année le samedi 5 mars 2022 dans les rues d'Emanville.

Monsieur le Maire rappelle le besoin de bénévoles pour sécuriser les rues pendant le défilé des enfants et surtout pour préparer et installer les signalisations.

3. Taxe des ordures ménagères

Monsieur le Maire informe le conseil que la taxe des ordures ménagères va augmenter cette année.

4. Rond-point rue d'Avrilly

La municipalité remercie M. GALLAND et M. COMBE pour leur contribution à l'installation de la meule au rond-point rue d'Avrilly.

5. Abribus

Pour information, un nouvel abribus (avec éclairage) sera prochainement installer aux Petites Londres.

6. Défibrillateur

Un membre du Conseil rappelle l'obligation d'avoir un défibrillateur dans les ERP (Etablissements Recevant du Public) voire à proximité et demande s'il est prévu au budget 2022.

7. Incivilités

- Un membre du Conseil informe le Conseil qu'il y a des enfants qui roulent sur le rond-point devant la mairie avec leurs vélos. Rappelons le coût et les efforts fournis pour améliorer le cadre de vie dans la commune.
- Par ailleurs, le panneau de sens giratoire sur le rond de la Mairie ayant été volé, il est signalé que des véhicules empruntent le rondpoint en sens inverse à la circulation de la rue Saint-Léger, ce qui représente un danger.
- Il est signalé également les vitesses excessives rue Saint-Etienne tard le soir ce qui pourrait ressembler parfois à des rodéos.

8. Parking Ecole

Un membre du Conseil demande s'il serait possible d'indiquer un sens de circulation sur le parking de l'école matin. En effet, il y a des voitures qui ont besoin de reculer mais parfois des enfants circulent sur le parking. Peut-être que la sécurité serait améliorer en indiquant un sens de circulation aux véhicules.

9. Garderie

Un membre du Conseil demande s'il est possible de commander deux bancs pour la garderie.

En effet, cela permettrait de faire prendre des gouters en extérieur et également de le faire en respectant l'hygiène pour ne pas que les enfants le fassent assis par terre.

10. Fermeture d'une classe dans le groupement SIVOS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est probable qu'une classe ferme à Barquet peut-être.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h35.

Commune d'EMANVILLE (Eure)

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2022 (convocation du 17 mars 2022)

Le vendredi huit avril deux mil vingt-deux, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement dans la salle polyvalente sous la présidence de M. Thierry DULUT.

ETAIENT PRESENTS : Thierry DULUT, Mme DUMONT Françoise, Mme BLAISOT Katia, Mme PASQUET Katia, Mme ARMAND Monique, M. COMBE Benoit, Mme CORDIER Cendrine, Mme DECAEN Catherine, M. GALLAND Sébastien, Mme GUIOT Coralie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : DE MAGALAHES Sandrine donne pouvoir à Thierry DULUT, MANIERE Pierre donne pouvoir à GALLAND Sébastien, M. LOUVET Eric, M. Gaëtan MONNIER

ETAIENT ABSENTS : M. Fabrice GIER

Secrétaire de séance: Monique ARMAND

VII. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Monsieur le Maire quitte la pièce et laisse la parole à la doyenne de l'Assemblée. Madame la doyenne présente le Compte Administratif 2021:

FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 291 523.26 €
Dépenses de l'exercice	- 280 541.51 €	
Recettes de l'exercice	+ 353 752.91 €	
Résultat de l'exercice		+ 73 211.40 €
	SOLDE 2021	+ 306 198.00 €

INVESTISSEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 414.65€
Dépenses de l'exercice	- 94 829.11 €	
Recettes de l'exercice	+ 106 776.51 €	
Résultat de l'exercice		+ 11 947.40 €
	SOLDE 2021	+ 12 362.05 €

RESULTAT GLOBAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT 2022 EXCEDENT: + 377 096.71 €

Après avoir entendu Madame la Doyenne, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

VIII. COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire quitte la pièce et laisse la parole à Madame la doyenne et 1^{ère} adjointe au Maire. Madame la doyenne présente le Compte Administratif 2021:

FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 133 474.14 €
Dépenses de l'exercice	- 25 251.12 €	
Recettes de l'exercice	+ 51 841.23 €	
Résultat de l'exercice		+ 26 590.11 €
SOLDE 2021		+ 160 064.25 €
INVESTISSEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 839.61 €
Dépenses de l'exercice	- 43 767.30 €	
Recettes de l'exercice	+ 64 902.00 €	
Résultat de l'exercice		+ 21 134.70 €
SOLDE 2021		+ 21 974.31 €
RESULTAT GLOBAL 2021		+ 182 038.56 €

Après avoir entendu Madame la Doyenne de l'Assemblée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

IX. AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2021

Madame la doyenne propose l'affectation du résultat 2021 comme suit :

1. Résultat de fonctionnement N-1	
2. A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 73 211.40 €
3. B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 291 523.26 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 364 734.66 €
4. D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 12 362.05 €
5. E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0 €
Besoin de financement = F = D + E	0 €
6. AFFECTATION = C = G + H	€
7. Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 0 €
2) H = Résultat de l'exercice (fonct.-invest.)	377 096.71 €
DEFICIT REPORTE D 002	0

Après avoir entendu Madame la doyenne, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

X. AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2021

Madame la doyenne propose l'affectation du résultat comme suit :

1. Résultat de fonctionnement N-1	
2. A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 26 590.11 €
3. B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 133 474.14 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 160 064.25 €
4. D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 21134.70 €
5. E solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	35 640.00 €
F Besoin de financement = F = D + E	13 665.69 €
6. C AFFECTATION = C = G + H	
7. Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	13 665.69 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 146 398.56 €
DEFICIT REPORTE D 002	0 €

Après avoir entendu Madame la doyenne, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

XI. COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2021.

Le Compte de Gestion 2021 du budget de la Commune, après rapprochement du Compte Administratif 2021 n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal,

- constatant que le Compte de Gestion 2021 du budget à des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,

Et après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 correspondant au Compte Administratif 2021 du Budget de la Commune.

XII. COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2021.

Le Compte de Gestion 2021 du budget Assainissement, après rapprochement du Compte Administratif 2021 n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal,

- constatant que le Compte de Gestion 2021 du Budget Assainissement à des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité Administrative,

Et après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le Compte de Gestion Assainissement 2021 correspondant au Compte Administratif 2021 du Budget Assainissement.

XIII. BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2022 telles que synthétisées comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	685 968.66 €	685 968.66 €
INVESTISSEMENT	124 547.80 €	124 547.80 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité l'adoption du Budget Primitif 2022 tel que ci-dessus énoncé.

XIV. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2022 telles que synthétisées comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	197 371.56 €	197 371.56 €
INVESTISSEMENT	214 189.10 €	214 189.10 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adoption du Budget Primitif 2022.

XV. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Monsieur le Maire propose que la commune reconduise en 2022 les taux appliqués en 2021.

Pour mémoire :

TAXES	TAUX 2021
FONCIER BATI	30.84%
FONCIER NON BATI	31.23%
TAUX RELAIS CFE	13.86%

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le vote des taux d'imposition 2022 comme suit :

TAXES	TAUX 2022
FONCIER BATI	30.84%
FONCIER NON BATI	31.23%
TAUX RELAIS CFE	13.86%

XVI. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE 2022

Monsieur le Maire présente la répartition des subventions aux personnes de droit privé comme suit :

NOM	Vote 2021	Vote 2022	NOM	Vote 2021	Vote 2022
ASPAREL - BARQUET	303 €	314 €	Association CHARLINE -ROUEN	30 €	30 €
Club de l'étang - EMANVILLE	303 €	314 €	Croix Rouge - LE NEUBOURG	30 €	30 €
Foyer Rural - EMANVILLE	303 €	314 €	La CLE - CONCHES	20 €	20 €
Coopérative Scolaire - EMANVILLE	303 €	314 €	Ecole Cousteau Beaumont le Roger	-	35 €
La Boule Emanvillaise	303 €	314 €	AGIR avec Becquerel - ROUEN	-	-
CFAIE BTP -VAL DE REUIL	35 €	105 €	Secours Populaire - CONCHES	-	-
CFA BTP EVREUX	-	-	Association des Paralysés de France	20 €	20 €
Fondation du Patrimoine- MONT-SAINT-	50 €	50 €	Association PREHANDYS	20 €	20 €
Ass Sclérose en Plaque AFSEP- 31 LAUNA-	30 €	-	HANDISUP - Mont Saint Aignan	-	-
Resto du cœur – CONCHES	30 €	30 €	Banque Alimentaire de l'Eure	20 €	20 €
AFM neuro musculaire TELETHON - 91	30 €	30 €	Association Les Bleuets de France	150 €	-
Alcool Assistance – CONCHES	-	-			-
Amis des monuments et sites de l'Eure -	20 €	20 €			20 €
Ass. Aide aux Victimes et Actions -	-	20 €	TOTAL	2000 €	2000 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la répartition des subventions aux personnes de droit privé telle que présentée ci-dessus *sous réserve que les bilans annuels soient présentés.*

QUESTIONS DIVERSES :

11. Rue Maubuisson :

Les Membres du conseil municipal évoquent le fait que la rue Maubuisson est inondée quand il pleut. Par ailleurs, il n'y pas de trottoir non plus. Une solution doit être envisagée pour remédier à ce problème récurrent.

Par ailleurs, il est à signaler qu'il y a des voitures qui empruntent le sens interdit.

12. Eoliennes

Une entreprise a contacté 2 propriétaires terrains de la commune afin de tenter d'implanter des éoliennes.

Les deux propriétaires ont décliné les propositions.

13. Fête des mères

Monsieur le Maire informe le conseil que la fête des mères aura lieu cette année le 21 mai à 11h.

Cela se fera sur inscription.

14. Elections législatives

Il reste des créneaux vacants pour la tenue du bureau pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

15. Rond-point Mairie

Les membres du Conseil signalent un manque de signalisation sur le rond-point devant la Mairie. En effet, nombre de véhicules prennent le rond-point en sens inverse à la circulation face à la rue Saint-Léger.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h50.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal

Séance du 3 juin 2022 (convocation du 25 mai 2022)

Le vendredi trois juin deux mil vingt-deux, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement dans la salle polyvalente sous la présidence de M. Thierry DULUT.

ETAIENT PRESENTS : M. Thierry DULUT, Mme DUMONT Françoise, Mme BLAISOT Katia, Mme PASQUET Katia, Mme ARMAND Monique, M. COMBE Benoit, DE MAGALAHES Sandrine, M. GALLAND Sébastien, Mme GUIOT Coralie, M. LOUVET Eric

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DECAEN Catherine, MANIERE Pierre, Gaëtan MONNIER donne pouvoir à Katia PASQUET

ETAIENT ABSENTS : Mme CORDIER Cendrine, M. Fabrice GIER

M. Eric LOUVET a été désignée comme Secrétaire de Séance.

XVII. ACHAT AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'un jeu pour enfant de 2 à 10 ans qui pourrait compléter l'espace avec le terrain multisports, le terrain de pétanque et une table de ping-pong.

La commission aménagement s'est chargée de recueillir des devis pour réaliser ce projet :

3 devis ont été retenus dans un premier temps et sont présentés au Conseil :

Société **MEFRAN** propose 3 options :

- | | |
|--|-------------|
| - une structure en forme de papillon pour | 9 462 € HT |
| - ou la structure et la pose pour | 13 871 € HT |
| - ou la structure, la pose et le terrassement pour | 19 280 € HT |

avec une remise dans le cas où la commune opterait pour l'achat de la table de ping-pong également.

La société **JCEV** propose une structure avec deux tours et une passerelle

(incluant le terrassement et la pose) pour un montant de **20 885.28 € HT**

La société **FD Aménagement** propose une structure en forme d'arbre : 11 577 € HT

En plus un sous-traitant pour le terrassement pour : 8 044 € HT

Soit un total de **19 621 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour la société MEFRAN la structure papillon : 8 voix « contre », 0 abstention, 3 voix « pour »

Pour la société JCEV pour la structure tours/passerelle : 10 voix « contre », 1 abstention, 0 voix « pour »

Pour la société FD Aménagement pour la structure arbre : 3 voix « contre », 0 abstention, 8 voix « pour »

Monsieur le Maire est donc autorisé à signer le devis de FD Aménagement et mettre tout en œuvre pour l'achat et l'installation de la structure en forme d'arbre.

XVIII. ACHAT TABLE DE PING-PONG

Monsieur le Maire propose de compléter l'aménagement de l'espace de jeu multisports, terrain de pétanque avec une table de ping-pong. Deux devis ont été présentés :

MEFRAN pour un montant de 1 645 € HT avec la pose ou 930 € HT hors pose.

JCEV pour un montant de 3 132.80 € HT avec la pose ou 2 007.80 € HT sans la pose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour la société MEFRAN : 1 voix « contre », 1 abstention, 9 voix « pour »

Pour la société JCEV: 10 voix « contre », 0 abstention, 1 voix « pour »

Monsieur le Maire est donc autorisé à signer le devis de MEFRAN et mettre tout en œuvre pour l'achat et l'installation de la table de Ping-Pong.

XIX. CONTROLE DE CONFORMITE DE L'ECOULEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acter par la présente délibération que le contrôle de l'écoulement des eaux pluviales de chaque parcelle de la commune raccordée au réseau d'assainissement collectif est obligatoire en cas de vente d'un bien situé sur la parcelle.

Les services techniques de la commune vérifient le raccordement des gouttières pour vérifier qu'elles ne s'évacuent pas dans le réseau d'assainissement qui mène à la station d'épuration.

L'attestation ainsi délivrée ne certifie en aucun cas la conformité des installations mais garantie la conformité du raccordement des gouttières.

Cette démarche complète la révision de zonage et la réhabilitation du réseau en cours.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de rendre obligatoire le contrôle du raccordement des gouttières en cas de vente des biens situés sur la commune.

XX. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre en compte l'extension du réseau d'eau potable de la rue Mare en Ville pour un montant de 5 031.60 € travaux réalisés par le SAEP de la Risle.

En effet, ces travaux n'ont pas été budgétisés lors de l'élaboration du budget.

Il faut également imputer le remboursement de l'ASP qui a versé à la commune des aides sur des contrats qui étaient terminés soit 3 988.12 €.

Et il faut intégrer au budget, les récents achats de mobilier urbain qui n'avaient pas été prévu soit 25 519 €.

Les écritures suivantes doivent être faites :

DEPENSES				
Section	Chap	Art.	Objet	Montant
Fonctionnement	023	023	Virement à la section d'investissement	25 550,00
Fonctionnement	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00
Fonctionnement	011	615232	Réseaux Extension Mare en ville	5 035,00
Fonctionnement	011	615221	Bâtiments publics	-34 585,00
Investissement	21	2184	Mobilier urbain	25 550,00
			Total	25 550,00
RECETTES				
Section	Chap	Art.	Objet	Montant
Investissement	021	021	Virement de la section d'exploitation	25 550,00
			Total	25 550,00

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de procéder aux écritures de modification budgétaire comme énoncées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

16. France service :

Monsieur le Maire évoque l'ouverture prochaine d'un espace « France SERVICES » au Neubourg qui donne accès à toutes personnes partout sur le territoire à une offre de service public à moins de 30 minutes.

Les agents France services peuvent :

- accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre aux questions ;
- aider dans les démarches en ligne ;
- résoudre des situations plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'usager ;
- mettre à disposition et accompagner dans l'utilisation d'outils informatiques.

Chaque France services donne accès aux neuf partenaires nationaux - ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, CPAM, CAF, MSA, La Poste - soit par des permanences régulières, soit par visio-conférence.

Il sera proposé aux communes de faire bénéficier aux habitants d'une permanence itinérante.

Monsieur le Maire propose que la commune participe à l'opération si cela peut se faire.

17. Elections législatives

Un point est fait sur la tenue du bureau de vote dimanche 19 juin pour le deuxième tour des élections législatives.

18. Peupliers autour de la Mare

Monsieur le Maire informe le conseil que pour donner suite à une demande d'étêtage des peupliers autour de la mare, cela ne sera pas possible. En effet, les étêter ne ferait que les fragiliser et ils en mourraient probablement. Ils seraient dans ce cas encore plus dangereux sachant qu'ils se plient normalement lorsqu'il y a tempêtes.

19. Nettoyage de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il fait établir un devis pour le nettoyage intensif de la salle des fêtes. En effet, il y a certaines choses que ne peuvent pas faire les locataires comme par exemples :

Nettoyer les carreaux, enlever les toiles d'araignées, les poussières sous les appareillages, etc...

Une entreprise viendra donc semaine 25 pour effectuer les travaux de nettoyage. Le devis accepté s'élève à 1370.35 € TTC en fonctionnement.

20. Mare

Il est rappelé que la pêche est interdite aux personnes qui n'habitent pas la commune.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h00.

